

Procès-verbal du Conseil municipal du 16 février 2016

Auzet (04) - 19 heures

Adopté à l'unanimité par le Conseil municipal du 25 mars 2016

Présents : P. Humbert, Chr. Isoard, R. Isoard, J.-P. Joubert, D. Palisse, F. Rolland, M. Simon

1. Approbation des procès-verbaux des conseils municipaux des 3 et 22 décembre 2015

Adoptés à l'unanimité après lecture publique par le maire

2. Requalification de la station d'épuration

Sur proposition du maire et après en avoir débattu, le Conseil municipal :

- a. approuve le nouvel avant-projet proposé par le bureau d'études CLAIE pour un montant de 329 794,50, € HT (financement : 30 % Conseil Départemental, 30 % Agence de l'Eau, 40 % autofinancement par la Commune) ;
- b. autorise le maire à procéder à deux consultations : pour une étude des sols et des effluents préalable à un épandage des boues du lagunage actuel d'une part, pour le choix de l'entreprise qui procèdera à cet épandage d'autre part ;
- c. adopte le dossier « Loi sur l'eau » monté par le bureau d'études CLAIE ;
- d. décide de soumettre ce dossier à l'avis de la préfecture (DDT, Police de l'Eau).

3. Travaux dans les bâtiments communaux

Aux fins d'une remise en état du logement du rez-de-chaussée du Presbytère, bientôt libre (peinture, plomberie) et de la maison actuellement occupée par la famille Carlier-Meyer (toiture et terrasse), la Commune sollicitera des devis auprès des artisans locaux. Par ailleurs, les volets du gîte communal « La Gélinotte » géré par le centre d'accueil La Fontaine de l'Ours, devront être repeints.

4. Préparation budgétaire 2016 : impôts, eau et assainissement

Sur proposition du maire, le Conseil décide de ne pas modifier les taux des impôts et taxes lors de l'élaboration du budget primitif 2016.

Il décide également de renouveler les adhésions de la Commune aux organismes suivants : Syndicat d'Energie 04, Pays Dignois, Association des Maires Ruraux, Alliance dans les Alpes, Asfodel.

Questions et informations diverses

- Le Conseil donne son accord à la réponse apportée à un courrier recommandé de M. et Mme Mata.
- Le Conseil remercie la famille Perrin et ceux qui l'ont aidée à nettoyer les parcelles communales 340 et 343.
- Refus de la Commune de payer une taxe levée par l'Etat au bénéfice de l'ONF (*suite*). Le maire informe le Conseil que sa demande de distraction d'une partie de la forêt communale du régime forestier a été refusée par l'Etat, et d'un courrier émanant du Secrétaire général de la préfecture. Les élus envisagent la suite à donner à cette affaire. On notera que les communes de Barles et de Verdaches ont adopté la même position à ce sujet.
- Gîte communal du Cubertin, bilan 2015 - Après présentation de l'exercice et précisions apportées par la gestionnaire, le Conseil accepte de maintenir le taux de la redevance annuelle à la commune à 20 % du chiffre d'affaires (qui a augmenté de 12,6 % sur l'exercice), soit un montant de 780 €.
- Sécurité routière dans le village : deux devis (sociétés Signature et Miditraçage), dont certains points restent à préciser, sont présentés au Conseil. Concernant le financement de cette opération, il s'agit maintenant de constituer deux dossiers afin d'obtenir le soutien du CD 04 (amendes de police) et de la réserve parlementaire. Pour ces dossiers, une délibération du Conseil sera nécessaire.
- Repas du Conseil municipal au Fanget - Les élus s'accordent pour proposer aux gestionnaires du foyer la date du mardi 23 février. Cette soirée est ouverte à toute personne intéressée.

Fin de la réunion à 21 h 25

Secrétaire de séance : M. Simon

Procès-verbal du Conseil municipal du 18 mars 2016

Auzet (04) - 20 h 30

Adopté à l'unanimité par le Conseil municipal du 25 mars 2016

Présents : P. Humbert, Chr. Isoard, R. Isoard, J.-P. Joubert, D. Palisse, F. Rolland, M. Simon

1. Station d'épuration communale - Réalisation d'un plan d'épandage des boues et des bilans agronomiques en vue de la requalification : choix du bureau d'études, demande de financement pour l'étude et l'épandage

Après présentation par le maire des conclusions du maître d'œuvre (BET CLAIE, Gap), le Conseil municipal retient la société Agrosilva, mieux disante, pour un montant de 5 836 € HT. Dans la foulée, la Commune sollicitera les subventions du CD 04 et de l'Agence de l'eau et déposera un dossier de demande d'aide pour l'opération d'épandage elle-même. La Commune demandera au BET CLAIE d'évaluer le coût de l'épandage en partenariat avec le BET Agrosilva et un agriculteur de la commune et sollicitera les aides du CD 04 à hauteur de 30 % sur la base de l'estimation réalisée.

Concernant la convention « Loi sur l'eau » liée à la requalification de la station d'épuration, le maire donne lecture de la réponse de la DDT sur ce dossier monté par la Commune, qu'elle estime incomplet. Le maire demandera au BET CLAIE d'y remédier.

2. Programme d'entretien des rives et du lit de la Grave proposé par le SMAB

Suite à la lecture par le maire de la proposition du Syndicat mixte d'aménagement de la Bléone (SMAB), le Conseil donne son accord à ce programme pluriannuel courant sur cinq ans pour un montant total de 6 106,70 € TTC. Le financement de cette opération est assuré à hauteur de 80 % par la Région (50 %) et l'Agence de l'Eau (30 %). Le Conseil autorise également le maire à signer la convention entre la Commune et le SMAB pour que ce dernier puisse assurer la maîtrise d'ouvrage déléguée.

3. Trésorerie : comptabilisation des amortissements

A la demande du trésorier, le Conseil vote la durée d'amortissement pour les biens relevant du budget Eau et Assainissement (ex. : réseau d'eau potable, 40 ans ; réseau assainissement, 60 ans, etc.). Les subventions sont amorties au même rythme que les biens subventionnés.

Questions diverses

- *Atlas de la biodiversité d'Auzet* - Les fonds étant disponibles, le Conseil donne son accord pour un tirage supplémentaire de 300 exemplaires et décide de dédommager l'association Proserpine pour ses frais de déplacement dans cette opération. La mise en vente de quelques exemplaires de l'ouvrage au public sera mise à l'étude.
- Tapage diurne au centre du village et intervention de la gendarmerie : le maire donne lecture du courriel reçu d'une plaignante.
- Vente de bois de la forêt communale (parcelles 10, 11, 13, 16 et 17). Le Conseil accepte une proposition de l'ONF pour une coupe invendue en 2013, à nouveau proposée à la vente, pour un montant de 6 100 € HT.
- Le maire évoque la fête des Monges 2016, organisée cette année à La Robine-sur-Galabre.
- Projet de brasserie (travaux) : sollicité par le maire à hauteur de 10 000 €, le Conseil Départemental 04 nous fait savoir qu'il ne finance plus ce type d'opération à travers le FODAC. Une autre solution sera recherchée.

Fin de la réunion à 22 h 15

Secrétaire de séance : M. Simon

Procès-verbal du Conseil municipal du 25 mars 2016

Auzet (04) - 20 h 30

Adopté par le Conseil municipal du 27 avril 2016

Présents : P. Humbert, Chr. Isoard, R. Isoard, D. Palisse, F. Rolland, M. Simon

Excusé : J.-P. Joubert

1. Adoption des procès-verbaux des Conseils municipaux du 16 février et du 18 mars 2016

Le Conseil approuve les deux projets de procès-verbaux à l'unanimité.

2. Comptes administratifs 2015 : CCAS , Boulangerie, Commune, Eau et Assainissement ; Comptes de gestion ; affectations des résultats

Le maire et la secrétaire de mairie présentent les quatre budgets des comptes administratifs et répondent aux questions des conseillers.

Hors la présence du maire et sous l'autorité du premier adjoint, le Conseil approuve les comptes 2015 : Commune (M14) et budgets annexes Eau et assainissement, Atelier relais de Boulangerie et CCAS.

3. Budgets primitifs 2016 : Commune, Boulangerie, Eau et Assainissement

Après présentation et explications du maire et de Mme la secrétaire de mairie, le Conseil adopte à l'unanimité les budgets 2016 de l'atelier-relais de Boulangerie, Eau et assainissement, Commune (Fonctionnement et Investissement).

Rappel : comme le permet désormais la loi, le Conseil municipal avait procédé à la dissolution de son Centre communal d'action sociale lors de sa séance du 3 décembre 2015.

Questions diverses

Centenaire de la bataille de Verdun, voyage scolaire - Le Conseil décide d'accorder une subvention de 80 € pour une visite du site de Verdun par deux jeunes Auzetans, dans le cadre d'un voyage scolaire organisé par le collègue Marcel-André (Seyne).

Fin de la réunion à 22 h 15

Secrétaire de séance : M. Simon

Procès-verbal du Conseil municipal du 27 avril 2016

Auzet (04) - 20 h 30

Approuvé par le Conseil municipal du 13 juillet 2016

Présents : P. Humbert, R. Isoard, J.-P. Joubert, D. Palisse, F. Rolland, M. Simon

Excusé : Chr. Isoard

1. Adoption du procès-verbal du Conseil municipal du 25 mars 2016

Le Conseil approuve à l'unanimité le projet présenté par le maire.

2. Atlas de la biodiversité d'Auzet - Création d'une régie de recettes

L'ouvrage – imprimé à 1300 exemplaires – sera distribué gratuitement aux Auzétans, résidents principaux et secondaires, ainsi qu'aux naturalistes ayant participé à sa rédaction. Pour le grand public, la Commune vendra cet atlas au prix de 15 €. A cet effet, le maire prendra un arrêté de création d'une régie de recettes. Les ouvrages devront être retirés en mairie.

3. Sécurisation de la traversée du village

En raison :

- des vitesses excessives de certains véhicules automobiles constatées dans l'agglomération sur la RD7,
- du danger couru par les groupes d'enfants du centre d'accueil traversant à pied le village par cette route ;
- du resserrement de la chaussée au niveau du bar-restaurant et de l'ensemble constitué par l'aire de pique-nique, les jeux d'enfants, la fontaine et le kiosque ;
- de la route sinueuse précédée, au nord comme au sud, d'une courte ligne droite sur laquelle les véhicules augmentent leur vitesse ;
- de la diversité des utilisateurs de cette route étroite (piétons, cyclistes, groupes de motos, automobiles, engins agricoles) ;
- des demandes de la population pour améliorer la sécurité ;

le Conseil municipal demande au maire :

- de prendre un arrêté afin d'assurer la mise en sécurité du centre du village par le passage en zone 30 km/h de l'entrée nord à l'entrée sud de l'agglomération et sa matérialisation par une légère réduction de la largeur de la chaussée ainsi que la mise en place de radars pédagogiques, d'un passage piétons au niveau du resserrement précité, de l'installation d'une barrière entre l'aire de jeux pour les enfants et la RD7 ;
- d'adresser une demande de permission de voirie en ce sens au Conseil départemental (Maison technique de Barcelonnette) ainsi qu'une demande d'estimation du coût de l'opération ;
- de lui présenter le plan de financement.

4. Réparation du mur de soutènement du Pied du Serre et restauration du mur en pierre du Graveyron

Sur la base du devis fourni par Chr. Isoard, le Conseil approuve la proposition d'une demande de subvention à la Région dans le cadre du FRAT (Fonds régional d'aménagement du territoire).

5. Agrandissement de la mairie

Le maire rend compte de ses échanges avec l'architecte en charge de l'opération. Dès que les coûts seront connus, il lancera les demandes de subvention. Le Conseil évoque la question des terrains à acquérir pour faire aboutir le projet.

6. Nouvelle intercommunalité

Le maire rend compte des réunions, études et projections auxquelles donne lieu la mise en place de la communauté d'agglomération – dite du Pôle Dignois – dans laquelle notre commune s'intégrera en janvier 2017. Une augmentation des impôts de l'ordre de 7 % est évoquée.

Questions diverses

- Syndicat des Energies 04 : concernant l'enterrement des lignes pour les quartiers de la Salce et du Bas Infernet, nous devons vérifier que notre demande est bien prise en compte.
- Le Forum des associations actives sur le territoire de la CCPS se tiendra à Auzet le 3 septembre prochain.

Fin de la réunion à 22 h 15

Secrétaire de séance : M. Simon

Procès-verbal du Conseil municipal du 13 juillet 2016

Auzet (04) - 20 h 45

Approuvé à l'unanimité par le Conseil municipal du 16 août 2016

Présents : Chr. Isoard, R. Isoard, J.-P. Joubert, D. Palisse, F. Rolland, M. Simon / *Excusée* : P. Humbert

1. Adoption du procès-verbal du Conseil municipal du 27 avril 2016

Le Conseil approuve le projet présenté à l'unanimité.

2. Gîte communal du Cubertin : reconduction de la convention administrative d'exploitation

Le Conseil reconduit la convention liant la Commune à la gestionnaire, fixe le montant de la redevance à la Commune à 20 % du chiffre d'affaires annuel et ne donne pas suite au souhait de l'exploitante d'acquérir une cuisinière d'une taille supérieure. Enfin, il charge le 1^{er} adjoint d'établir une nouvelle convention d'une durée indéterminée et non triennale.

3. Point sur les dossiers

• Station d'épuration :

– Financement : la subvention du CD04 s'avère nettement inférieure à celle annoncée initialement. Cette perte est en partie compensée par l'Agence de l'Eau. Le maire établira un tableau précis pour décider du montant de l'emprunt.

– Création de la Step à FPR, choix de l'entreprise : l'ouverture des plis est fixée au mardi 19 juillet à 16 h 30 en mairie. Les propositions seront ensuite analysées par le bureau d'études techniques CLAIE (Gap) qui remettra son rapport au maire. Le choix sera décidé par le Conseil, convoqué le jeudi 28 juillet à 15 h en mairie.

– Épandage des boues : prévu fin août début septembre. Le BET Agrosylva a procédé à de nouvelles analyses pour les champs Raybaud.

• **Brasserie** : une réunion est à prévoir avec le brasseur. Le maire a demandé un devis pour la cuve de gaz et souhaite confier la fin des travaux à une entreprise générale du bâtiment. Objectif : faire aboutir ce projet en 2017.

• **Mur du Pied du Serre** et crépissage du mur du Graveyron : l'opération, d'un montant de 16 662 €, est soutenue à 70 % par la Région dans le cadre du FRAT (Fonds régional d'action territoriale).

• **Digue de la Fontaine de l'Ours** : le courrier de la DDT, communiqué à tous les conseillers, est commenté par le maire.

4. Adhésion de la commune d'Entrages au Syndicat mixte d'aménagement de la Bléone (SMAB)

Le Conseil accepte l'adhésion d'Entrages au SMAB qui regroupe désormais la quasi totalité des communes du bassin versant de la Bléone.

5. Logements communaux

Le Conseil ne donne pas suite à une demande de réduction du préavis de départ (deux mois au lieu de trois) des locataires du chalet des Clarines. Des travaux au rez-de-chaussée de l'ancien presbytère, libre actuellement, sont évoqués.

6. Biens vacants et sans maître, suite

Le maire présente au Conseil un arrêté préfectoral fixant la liste des « immeubles » présumés vacants et sans maître sur la commune. Deux parcelles sont concernées. Le maire rappellera la préfecture lorsqu'il disposera du dossier complet.

7. Avenir de l'abattoir intercommunal de la CCPS et des stations de ski du territoire (Seyne, Selonnet, Montclar)

Pour l'instant, la communauté d'agglomération en cours de création (Pôle Dignois) intégrerait dans ses compétences l'abattoir mais pas les stations. Des stratégies alternatives sont à l'étude.

8. Périmètre de la communauté d'agglomération de Digne : décision

Suite à l'arrêté préfectoral n° 2016-112-006 reçu en mairie le 3 mai 2016, et dans le délai de 75 jours prévu par la loi, sollicitant l'avis des communes incluses dans le projet de périmètre, à l'unanimité le Conseil municipal exprime un avis favorable au futur périmètre de la communauté d'agglomération de Digne-les-Bains.

9. Vente d'une coupe de bois

Sur proposition du maire, le Conseil décide de mettre en vente la parcelle 25.

10. Questions et informations diverses

• Transports de personnes du vendredi : concerne Auzet et Verdaches (deux personnes dans chaque village). Le Conseil trouve le devis établi par un professionnel trop élevé et ne donne pas suite.

• Sécurisation routière du village : le dossier est en cours de traitement par le CD04 (Maison technique de Barcelonnette). Un technicien nous informera par téléphone le lundi 18 juillet.

• Compteurs d'eau d'entrée aux réservoirs, exigés par l'Agence de l'Eau. Un devis a été établi par l'entreprise Sopei.

• Visite en mairie du nouveau délégué Enedis (ex ERDF). Concernant la puissance du compteur desservant l'estanco (actuellement 6 kva) et des problèmes récurrents à l'occasion de la fête du village, le Conseil décide de passer à 12 kva avec un coffret de chantier.

• Alimentation des points lumineux photovoltaïques : le Conseil décide d'acquérir deux batteries à charge lente de 50 Ah.

Fin de la réunion à 22 h 45 - Secrétaire de séance : M. Simon

Procès-verbal du Conseil municipal du 16 août 2016

Auzet (04) - 20 h 45

Approuvé par le Conseil municipal du 8 septembre 2016

Présents : P. Humbert, Chr. Isoard, R. Isoard, J.-P. Joubert, F. Rolland, M. Simon

Excusé : D. Palisse (pouvoir à M. Simon)

1. Adoption du procès-verbal du Conseil municipal du 13 juillet 2016

Après lecture par le maire, le Conseil approuve le projet présenté à l'unanimité.

2. Choix de l'entreprise pour les travaux de requalification de la station d'épuration

Pour faire évoluer notre station d'épuration du procédé du lagunage à celui du filtre à plantation de roseaux et après obtention des aides sollicitées, un appel d'offres a été lancé dans le cadre d'un marché à procédure adaptée. Sept entreprises ont retiré le dossier de consultation et quatre ont présenté une offre. Celles-ci ont été analysées par notre maître d'œuvre, le bureau d'études techniques CLAIE (Gap), qui les a classées selon les critères d'évaluation suivants : valeur technique 40 %, prix 40 %, garanties souscrites 10 %, références et capacités 10 %. La meilleure note obtenue à l'issue de l'analyse est le groupement ISTEPP - Ets Imbert pour une offre variante dont le montant s'élève à 239 570 € HT. Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil choisit cette offre, la mieux disante, qui respecte l'enveloppe affectée à cette opération.

Enfin, le maire fait le point sur l'opération d'extraction et d'épandage des boues de la première lagune qui aura lieu fin août début septembre chez un agriculteur seynoïse, sous la direction du bureau d'études techniques Agrosylva.

3. Transformation d'un bâtiment communal en atelier de brasserie : rencontre avec M. Julien Gibassier

En présence et avec la participation de l'intéressé, le maire fait le point sur le coût de l'investissement (134 079,13 € TTC), les subventions obtenues et liste les entreprises générales du bâtiment possiblement intéressées par les travaux de transformation. Le local sera prêt pour le printemps 2017. La Commune proposera d'abord à l'artisan un bail transitoire de deux ans, puis un bail commercial classique. Un point technique, concernant notamment l'alimentation en gaz, et les perspectives commerciales dans le secteur économique concerné ont également été abordés.

4. Syndicat mixte d'Énergie du 04 (SdE 04) - Compétence « Exploitation des infrastructures de recharge pour véhicules électriques », modification statutaire

A la demande du comité syndical du SdE 04, le Conseil décide d'adopter la nouvelle formulation suivante : « Sous réserve d'une offre inexistante, insuffisante ou inadéquate sur leur territoire, les communes peuvent créer et entretenir des infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables ou mettre en place un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables ». Cette modification statutaire concerne la seule compétence Exploitation que le SdE 04 n'avait jusqu'alors pas intégré faute d'éléments d'appréciation suffisants.

Questions et informations diverses

- Achat de tables pour les fêtes : la Commune acquerra douze tables pliantes de 8 places.
- Digue de La Fontaine de l'Ours - Suite à l'inspection de la DREAL, le maire présente au Conseil le courrier qu'il adressera au Syndicat mixte d'aménagement de la Bléone (SMAB) dans le cadre de l'action B2.4 « Diagnostic et surveillance de la digue de La Fontaine de l'Ours » inscrite au Contrat de rivière. Ce courrier demande au SMAB de proposer à la Commune un projet de convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre nos deux collectivités, de présenter cette demande au prochain conseil syndical du SMAB (15 septembre prochain) et, si ce dernier l'accepte, d'inscrire les dépenses afférentes à cette opération au budget 2017 du SMAB.

Fin de la réunion à 22 h 30

Secrétaire de séance : M. Simon

Procès-verbal du Conseil municipal du 8 septembre 2016

Auzet (04) - 20 h 45

Adopté par le Conseil municipal du 3 novembre

Présents : P. Humbert, Chr. Isoard, R. Isoard, J.-P. Joubert, D. Palisse, F. Rolland, M. Simon

1. Adoption du procès-verbal du Conseil municipal du 16 août 2016

Après lecture par le maire, le Conseil approuve le projet présenté à l'unanimité

2. Choix de l'entreprise pour les travaux de la future brasserie

En séance, le maire ouvre les enveloppes et dresse avec le Conseil municipal le tableau comparatif des offres des deux entreprises générales du bâtiment qui ont soumissionné suite à l'appel lancé par voie de presse : le groupement Gamba-Tamietti (Digne) et la Sarl Sphère (Seyne-les-Alpes). Sur la base des mêmes prestations, le Conseil retient le groupement Gamba (59 256,46 € HT comprenant les VRD pour un montant de 10 500 € HT) et Tamietti (plomberie, sanitaire et électricité pour 8 350,50 € HT).

3. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement collectif en 2015

Après présentation par Mme la secrétaire de mairie, le Conseil adopte le rapport annuel 2015.

4. Année scolaire 2015-2016 : frais de fonctionnement de la CLIS de Digne pour l'enfant Mata

A l'unanimité, le Conseil vote le paiement de ces frais pour un montant de 1 100 €.

5. Point sur la requalification de la station d'épuration

Le premier adjoint rend compte de la première réunion qui s'était tenue la veille sur le terrain puis en mairie. Elle réunissait, outre lui-même, l'ingénieur du bureau d'études techniques CLAIE (maîtrise d'œuvre) et les gérants des sociétés ISTEOP et Imbert (réalisation) organisées en groupement. Il s'agissait d'une réunion de calage pour la partie automnale des travaux qui débiteront vers le 15 octobre, en fonction des disponibilités de l'entreprise Imbert. La mise en service de la nouvelle station est toujours prévue le 15 juin 2017, au terme de quinze semaines de travaux.

6. Logements communaux vacants

Le Conseil fait le point sur le départ de deux familles, l'arrivée d'une nouvelle et une candidature extérieure.

7. Budget Eau et Assainissement - Redevances Pollution de l'eau et Modernisation des réseaux

Sur la base de son mode de calcul, les tarifs arrêtés par l'Agence de l'Eau pour 2016 sont les suivants :

- Pollution de l'eau : 24,47 € (18,85 € en 2015) ;
- Modernisation des réseaux : 14,78 € (10,07 € en 2015).

A l'unanimité, le Conseil autorise le maire à appliquer ces tarifs fixés par l'Agence de l'Eau.

8. Achat de tables pour les manifestations organisées par la municipalité

La Commune ne disposant que de plateaux et de tréteaux en mauvais état pour organiser ses manifestations, le Conseil décide d'acquérir douze tables de huit places pour les remplacer. Le premier adjoint est chargé de contacter le représentant d'une société qui en a déjà vendu huit à une association locale afin d'obtenir un devis.

9. Station d'épuration - Création d'une ligne électrique

Le Conseil autorise le maire à signer la convention entre la Commune et le Syndicat d'Énergie des Alpes-de-Haute-Provence (SdE04) qui définit les conditions de création d'une ligne électrique desservant la nouvelle station d'épuration en survolant les parcelles communales V40 et W5.

10. Déploiement de la facturation électronique

La Direction générale des finances publiques (Digne) informe la Commune de l'obligation de transmettre ses factures fournisseurs sous forme numérique. Le portail Chorus Pro permettra le dépôt, la réception et la transmission des factures électroniques gratuitement. La Commune doit valider son inscription à ce portail avant le 15 octobre. A l'unanimité, le Conseil autorise le maire à valider notre inscription et fournir les principaux paramètres à Chorus Pro via le portail de la gestion publique.

Fin de la réunion à 22 h 10

Secrétaire de séance : M. Simon

Procès-verbal du Conseil municipal du 3 novembre 2016

Auzet (04) - 20 h 30

Approuvé à l'unanimité par le Conseil municipal du 20 décembre 2016

Présents : P. Humbert, Chr. Isoard, R. Isoard, J.-P. Joubert, D. Palisse, F. Rolland, M. Simon

1. Adoption du procès-verbal du Conseil municipal du 8 septembre 2016

Après lecture par le maire, le Conseil approuve le projet présenté à l'unanimité.

2. Point sur les travaux

• **Brasserie** - Après délibérations et à l'unanimité, le Conseil :

- accepte le devis de l'entreprise Gamba (815,29 € TTC) pour la motorisation de la porte sectionnelle de la brasserie et autorise le maire à payer par acompte les situations du groupement Gamba-Tamietti ;
- accepte le devis de l'entreprise Colas pour un accès à la brasserie en revêtement bi-couche dans le cadre du marché à bons de commande du Pays de Seyne pour un montant de 8 796,07 € TTC ;
- vote un crédit supplémentaire au Budget de 10 000 € pour le poste « Réseau de voirie » (revêtement autour de la brasserie), compensé par une baisse équivalente du poste « Installation matériel outillage » ;
- vote un crédit supplémentaire au Budget de 14 100 € pour le poste « Constructions » compensé par une baisse équivalente du poste « Installations matériel outillage ».

• **Épandage des boues de la station d'épuration** : le maire fait le point sur les coûts, très élevés, de cette opération.

• **Signalétique territoriale** : sa mise en place devrait intervenir au printemps 2017.

• **Gîte Retrouvance** : il reste quelques travaux à effectuer, concernant notamment l'accessibilité, avant labélisations et certifications (Handicap, Gîtes de France, etc.).

• **Logements communaux** : prévoir la visite des deux logements pour décider des travaux, demandes de devis, demandes de subventions (FRAT, etc.).

3. Requalification de la station d'épuration

• Mission de maîtrise d'oeuvre - Avenant au contrat du BET CLAIE

Le bureau d'études CLAIE avait estimé ses honoraires sur un montant de travaux de 190 000 € HT alors que le marché signé s'élève à 239 570 € HT. De ce fait, le coût de la maîtrise d'oeuvre assurée par CLAIE passe de 14 972,50 € HT à 19 832,45 € HT. Afin de régulariser, le Conseil autorise le maire à signer un avenant pour un montant de 4 859,95 € HT.

• Travaux complémentaires

Le Conseil accepte le devis sollicité auprès du groupement ISTEPP-Imbert pour les travaux suivants : clôture en panneaux rigides, choix d'une membrane polypropylène, dalle béton armé avec bèches sur le pourtour, réalisation d'un canal de comptage Venturi, pour un montant de 14 276,88 € TTC.

4. Trésorerie : décisions modificatives

A la demande du Trésorier, le Conseil vote les décisions modificatives suivantes :

- en dépenses et recettes à la section Investissement, les sommes de 6 229,40 € ;
- en dépenses et recettes à la section Fonctionnement, poste Fonds de péréquation, les sommes de 800 € ;
- intégration dans le budget communal de quelques crédits budgétaires, en dépenses et en recettes, liés aux travaux de protection des berges de la station d'épuration.

5. Conventions avec le Syndicat mixte d'aménagement de la Bléone (SMAB)

• Le Conseil autorise le maire à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage confiant au SMAB l'exécution des missions d'assistance technique et administrative pour la réalisation des diagnostics et la mise en place de la surveillance de la digue protégeant le centre d'accueil La Fontaine de l'Ours, pour les phases 1 et 2. Coût : 36 000 € HT - Financement : Agence de l'Eau (30 %), Région PACA (25 %), Département (25 %), Commune (20%) - Période couverte : 2016-2020

• Travaux de protection des berges de la station d'épuration réalisés en 2012 - Le Conseil approuve la convention de constatation d'achèvement du programme et de ses modalités financières proposée par le Syndicat.

6. Jeunes Auzétans scolarisés à Seyne-les-Alpes

Renouvellement des conventions de participation aux frais pour l'année scolaire 2015-2016 :

- Frais de fonctionnement : 4 000 €, soit 500 € par enfant, sans changement par rapport à l'année précédente
- Frais de repas : 5 318 €, soit 2,60 € / repas (là aussi sans changement) et 2,40 € par repas occasionnel.

A l'unanimité, le Conseil autorise le maire à signer ces deux conventions.

7. Demande du centre d'accueil La Fontaine de l'Ours

Demande annulée. Le projet initial de l'association (installation d'une yourte "musicale et sensorielle") fera l'objet d'une nouvelle étude. Le centre d'accueil sollicitait un co-financement à hauteur maximum de 3000 €.

Fin de la réunion à 22 h 25

Secrétaire de séance : M. Simon

Procès-verbal du Conseil municipal du 20 décembre 2016

Auzet (04) - 18 heures

Adopté à l'unanimité par le Conseil municipal du 7 février 2017

Présents : P. Humbert, Chr. Isoard, R. Isoard, J.-P. Joubert, D. Palisse, F. Rolland, M. Simon

1. Adoption du procès-verbal du Conseil municipal du 3 novembre 2016

Le Conseil approuve le projet présenté à l'unanimité.

2. Compte-rendu par le maire de la dernière assemblée communautaire (CCPS)

L'assemblée communautaire s'est réunie pour la dernière fois le 16 décembre avant l'intégration de la CCPS dans la communauté d'agglomération Provence Alpes Agglomération (P2A). Outre les délibérations courantes, les élus communautaires ont décidé de se réunir régulièrement l'an prochain pour suivre les évolutions du nouveau territoire. Ces rencontres seront ouvertes aux élus municipaux, voire à des acteurs économiques et associatifs du pays de Seyne.

3. Point sur les travaux en cours

- Logements communaux de l'ancienne poste : le maire présente plusieurs devis (électricité, tubage des conduits de fumée, peinture générale).
- Brasserie : la porte du bâtiment arrive le 23 décembre et devrait être posée rapidement par l'entreprise Gamba.
- Station d'épuration : la nouvelle ligne électrique nécessaire au fonctionnement de la future station est en place.
- Voirie : les marchés à bons de commande regroupant les communes du pays de Seyne pour ce type de travaux ont fait la preuve de leur efficacité pour ce qui concerne les coûts. Le Conseil souhaite poursuivre dans cette voie avec nos voisins.
- Mur du Pied du Serre : la subvention pour le réhabiliter est arrivée.

4. Bail dérogatoire pour la future brasserie

Le maire présente au Conseil, qui l'accepte, un projet de bail dérogatoire de deux ans qui sera proposé à l'entrepreneur. Le loyer, faible la première année pour favoriser le lancement de l'activité, augmentera ensuite progressivement.

5. Point sur la nouvelle communauté d'agglomération (Provence Alpes Agglomération)

Roger Isoard a participé récemment à une rencontre des maires des 46 communes constituant la nouvelle aggro. Les compétences des cinq communautés de communes regroupées perdureront au moins jusqu'à la fin de l'année 2017, période d'observation. Leurs agents intégreront les nouveaux services dès le 1^{er} janvier prochain. Enfin, les 80 délégués de P2A éliront le 10 janvier leur président-e et 15 vice-présidents. Parmi ces derniers, deux seront issus de feu la CCPS.

6. Démission de M. Denis Palisse, conseiller municipal

Suite à son départ d'Auzet, D. Palisse se voit contraint de démissionner du Conseil municipal. Ce dernier lui manifeste sa gratitude pour les compétences et le dévouement qu'il a mis au service du village durant ces neuf dernières années.

7. Sécurisation de la traversée du village

La Maison technique de Barcelonnette a validé le plan de sécurisation présenté par la Commune. Ce plan consiste essentiellement dans la mise en place d'une Zone 30 km/h sur toute la traversée du village. Le Conseil décide d'une nouvelle demande de devis, plus précise, aux deux prestataires qui ont répondu à un premier appel d'offres. Il conviendra ensuite de solliciter le CD04 pour accéder aux Amendes de police à hauteur de 50 % du coût. Concernant les deux radars pédagogiques (entrées nord et sud), le Conseil choisit de privilégier l'énergie solaire. Ce sujet sera à nouveau traité au prochain Conseil municipal.

8. Mise en place du régime indemnitaire pour le personnel de la Fonction publique (RIFSEEP)

Le nouveau régime, défini par un décret de 2014, tient compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel. Il prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2017.

A l'unanimité, le Conseil décide, pour Mme la secrétaire de mairie :

- la mise en place de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE), avec un plafond annuel de 11 340 €, un versement mensuel et le maintien en cas d'absence liée à la maladie ;
- la mise en place du Complément indemnitaire annuel (CIA), lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir avec un plafond annuel de 1260 €, un versement annuel et le maintien en cas d'absence liée à la maladie.

9. Demande de subvention du centre d'accueil La Fontaine de l'Ours pour la fête de son vingtième anniversaire

Le Conseil accepte la demande de 500 € sollicitée par le centre d'accueil pour cet événement exceptionnel.

Questions et informations diverses

- L'Union Sportive de la Blanche assurera la gestion hivernale du foyer nordique au Fanget.
- Vœux du maire 2017 - Le Conseil retient la date du samedi 14 janvier. Lieu : La Fontaine de l'Ours ou le Fanget.

Fin de la réunion à 19 h 35

Secrétaire de séance : M. Simon